

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION EN EAU POTABLE BRINON – CLEMONT

Séance du 13 Mars 2024

Procès -Verbal

L'an deux mil vingt-quatre, le treize Mars à dix heures et trente minutes,
Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle de conseil de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre, sous la présidence de Monsieur Guillaume CHEVALIER, Président.

Nombre de délégués en exercice : 6
Nombre de délégués présents : 3
Nombre de délégués votants : 4
Date de convocation : 7 Mars 2024

Étaient présents : Messieurs Guillaume CHEVALIER, « Président », Gérard VILLETTE et Madame Marie-Christine SCHWAB.

Absents excusés : Monsieur Philippe JATHAN « vice-président » qui donne pouvoir à Madame Marie-Christine SCHWAB, Monsieur Jean-Philippe COURCELLE qui donne pouvoir à Monsieur Gérard VILLETTE et Gilles FEVRE.

Madame Marie-Christine SCHWAB a été désignée secrétaire de séance.

Suite à la réunion du comité syndical du 6 Mars 2024 à 19h00 où le quorum n'était pas atteint pour l'approbation du compte administratif, Monsieur le Président a convoqué de nouveau les membres du syndicat le 7 Mars 2024 pour une réunion fixée au Mercredi 13 Mars à 10h30, selon l'article L2121-17 du CGCT.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2125-5 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 6 Mars 2024
4. Approbation du Compte Administratif 2023

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 10h30.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Guillaume CHEVALIER, Président de séance, propose de nommer Madame Marie-Christine SCHWAB en qualité de secrétaire de séance.

Le Président, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum non atteint, mais étant donné que c'est la deuxième fois avec la même délibération à prendre où le quorum n'était pas atteint, la séance du comité syndical peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 6 Mars 2024 :

Guillaume CHEVALIER demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du comité syndical du 6 Mars 2024.

Le Comité syndical **ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 6 Mars 2024 à l'unanimité.

4. **Délibération N°2024-05 – Approbation du compte administratif 2023**

Vu l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la désignation d'un membre élu autre que le Président du SIAEP pour présider au vote du compte administratif,

Vu l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le vote de l'organe délibérant arrêtant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable ;

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le Budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Le Président présente le compte administratif 2023 comme suit :

Section de Fonctionnement	
Dépenses	67 915.26 €
Recettes	78 722.50 €
Résultat exercice – Excédent	10 807.24 €
Résultat antérieur reporté de 2022	+ 118 588.55 €
Résultat de clôture 2023 – à affecter	129 395.79 €

Section d'Investissement	
Dépenses	64 448.14 €
Recettes	74 350.27 €
Résultat exercice – Excédent	9 902.13 €
Résultat antérieur reporté de 2022	+ 7 687.31 €
Résultat de clôture 2023	17 589.44 €

Restes-à-réaliser (RAR) :	
RAR en dépenses	70 877.32 €
RAR en recettes	27 900.32 €
Solde des RAR	42 977.00 €

Guillaume CHEVALIER, Président du SIAEP, est sorti de la salle au moment du vote.
Monsieur Gérard VILLETTE a été élu président de la séance.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE le compte administratif 2023 du Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable,**
- **ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,**
- **CHARGE Monsieur le Président de signer toutes les pièces nécessaires.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13/03/2024

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 13/03/2024

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président, lève la séance à 10h45.

**Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,
Et, ont signé au registre les membres présents,**

**Fait à Brinon-sur-Sauldre, le 19 Août 2024,
Certifié affiché, le 20 Août 2024,**

**Publication par affichage en mairie de Brinon-sur-Sauldre le 20 Août 2024
Mis en ligne pour diffusion le 20 Août 2024**

**Le Président de la séance,
Guillaume CHEVALIER**

**La secrétaire de séance,
Marie-Christine SCHWAB**

~~Syndicat Intercommunal
D'Adduction en Eau Potable
Brinon - Clemont
Siège : Mairie de Brinon-sur-Sauldre
6 route de Chaon
18410 Brinon-sur-Sauldre~~

